



## FIDUCIAIRE GIGANDET

Alexandre Gigandet  
Expert diplômé en finance et en controlling

### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

\*\*\*\*\*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la fondation « Fonds de Bourses Jurassien et Biennois » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous estimons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Les Breuleux, le 2 février 2021

Alexandre Gigandet  
Réviseur responsable  
Réviseur agréé

Annexe : Bilan et compte d'exploitation 2020 et annexe

Fonds de Bourses Jurassien et Biennois

Courtelary, le 10 février 2021

**2<sup>ème</sup> Rapport de l'organe de révision des comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2020**

Par la présente lettre, je vous confirme avoir procédé au 2<sup>ème</sup> rapport de révision de la Fondation « Fonds de Bourses jurassiens et biennois » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Lors de mon contrôle, je certifie que les comptes annuels de l'année 2020 sont conformes à la loi et aux statuts.

Je n'ai constaté aucune irrégularité et me rallie au rapport élaboré par la Fiduciaire Gigandet aux Breuleux.

Meilleures salutations.

Fabienne Veya

